

PASSEPORT

MAJEUR

Pièces à fournir selon votre situation : **TOUT EN ORIGINAL + PHOTOCOPIES**

1 photo d'identité récente non découpée (- de 6 mois) en couleur aux normes administratives : (fond uni bleu clair ou gris clair, le fond blanc est interdit), tête nue (aucun accessoire pour cheveux) , visage et haut du corps bien dégagé (pas de col montant, capuche) haut de préférence clair, sans bijoux, **sans lunettes**

justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou échéancier EDF/GDF, Tél., ou dernier avis d'imposition)

Pour une première demande ou CNI périmée de plus de 5 ans ou Perte/Vol :

Passeport en cours de validité **OU**

Copie intégrale de l'**acte de naissance** datée de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas dématérialisée

Pour un renouvellement : ancien passeport

Pour les femmes veuves : livret de famille

Si changement de nom suite à mariage : acte mariage – de 3 mois

Pour les femmes divorcées ayant gardé leur nom d'épouse : **jugement de divorce indiquant l'autorisation**

Pour les administrés nouvellement naturalisés :
décret de naturalisation

Maieur sous tutelle : **jugement de tutelle+présence du tuteur**

Si vous êtes hébergé(e) :

CNI de l'hébergeant, justificatif de domicile de moins de 3 mois et attestation d'hébergement

Pour la perte du passeport : déclaration à la mairie

Pour le vol du passeport : déclaration à la gendarmerie

⇒ **fournir les timbres fiscaux : 86€**

⇒ **connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents**

Pré-demande à rapporter le jour du RDV : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>